

BON DE COMMANDE INVITATIONS STANDARD

**FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE
DU 22 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE 2023**

Pour la société : Siret :
Contact : N° client :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax : E-mail :

- La commande sera retirée aux bureaux de la SAFIM (du lundi au vendredi – 9h à 12h30 et 14h à 17h30)
 La commande est à expédier (sup. frais d'expédition 8,2€ TTC)

CONVENTION DE DEPOT VENTE

(Obligation d'achat minimum 100 billets,

Chèque d'acompte de 450 Euros TTC à la commande – solde avant le lundi 12 octobre 2023)

Entre,

SAFIM, Parc Chanot, BP 2 – 13266 Marseille cedex 08

Et le Comité d'Entreprise nommé ci-dessus et ci-après dénommé « le Comité Social et Economique » (CSE). Dans le cadre de LA FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE qui se tiendra du 22 septembre au 02 octobre 2023, SAFIM met à disposition des Comités d'Entreprise et assimilés des billets d'entrée en dépôt-vente à l'attention de leurs ressortissants. Le tarif spécial accordé aux CSE ou assimilés est de **4,50 Euros TTC** au lieu de 7,50 Euros TTC (prix de l'entrée plein tarif). En échange d'un **chèque d'acompte de 450 Euros TTC** (montant correspondant à l'obligation d'achat de 100 billets à 4,50 Euros TTC), SAFIM remet au CSE un quota de billets, défini préalablement en commun, pour la vente à ses ressortissants.

Le Comité d'Entreprise sera donc facturé par SAFIM d'un minimum de 100 billets et ne pourra restituer à SAFIM les billets invendus, **qu'au-delà des 100 premiers**.

Le solde des billets vendus devra être réglé au moment de la restitution des invendus, dans la semaine qui suit la clôture de la Foire, soit **le 12 octobre 2023 au plus tard**.

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Marseille sera compétent.

Quantité de billets souhaitée pour le présent dépôt-vente : X 4,5 =€ TTC

Acompte à verser à la commande : 100 x 4,5€ TTC = 450€ TTC

Forfait frais d'expédition : 1 x 8,2€ TTC

TOTAL ACOMPTE A PAYER :€ TTC (Solde à régler avant le lundi 12 octobre 2023)

Cachet du CSE obligatoire :

Bon pour commande, à, le/...../2023.

Signature :